

# Réveillon Bridge en Tunisie Iberostar Royal Mansour 5\*

Du 27 décembre au 3 janvier



Avec  
Guillaume Aussudre  
Jean-Gilles Hervé



Séjour en « All inclusive »

A partir de **1395 €**

Vols, bridge inclus  
Paris, Lyon et Nantes

# Iberostar Royal El Mansour & Thalasso \*\*\*\*\*

L'hôtel Iberostar Royal El Mansour se trouve à Mahdia, Tunisie, en bordure d'une spectaculaire plage de sable fin, baignée par les eaux chaudes de la Méditerranée, avec vue sur toute la baie de Mahdia.

Pour ceux qui souhaitent découvrir les alentours, la ville d'Hiboun se trouve à 4 kilomètres et celle de Mahdia, avec sa charmante Médina, à 700 mètres seulement.



## LES CHAMBRES

Les chambres vue mer de l'hôtel Iberostar Royal El Mansour, entièrement nouvelles, sont aménagées dans un bâtiment de cinq étages. Elles offrent toutes les commodités. Chambre de 25m<sup>2</sup>, salle de bains, climatisation, téléphone, télévision par satellite, coffre-fort de location, mini-bar et balcon avec vue mer.

Les junior Suite mesurent 42 m<sup>2</sup>, elles sont équipées d'un grand lit, d'un salon attenant, climatisation, téléphone, télévision par satellite, coffre-fort de location, mini-bar et balcon avec vue mer.

## LA RESTAURATION

La gastronomie est un des services que l'hôtel Iberostar Royal El Mansour de Tunisie souhaite partager avec vous. La cuisine internationale et les plats traditionnels se marient dans les différents restaurants, vous apprécierez les délicieux buffets, les plats à la carte et les vins.

Nous vous offrons aussi la possibilité de savourer des déjeuners et des dîners à la carte et nous vous invitons à découvrir les différents digestifs ou cocktails servis dans nos bars, tout en vous plongeant au cœur des atmosphères intenses propres à chacun d'eux.

Vous pourrez profiter de l'excellente offre gastronomique et de boissons de l'hôtel Iberostar Royal El Mansour de Tunisie dans les établissements suivants :

- Restaurant Principal
- Lobby Bar
- Pool Snack Bar
- Discothèque
- Grill & Steak House
- Arab Café

## LES PLUS DE L'HOTEL

Un accès direct à la plage de Mahdia, une zone de thalassothérapie avec sauna, hammam, bains turcs, massages, salons de beauté et de coiffure, salle de sport...

# Programme de Bridge

Ambiance - Détente - Qualité

Lors de votre séjour, nous vous proposerons des conférences sur le jeu de la carte ou les enchères, un tournoi avec livret de commentaires (homologué avec points d'expert). La remise des prix à la fin du séjour récompensera tous les participants (joueurs et non joueurs) pour leur assiduité et leur soutien ! Vous êtes seul(e) ? Pas de soucis, nous vous trouverons un partenaire à votre niveau pour la semaine ! Attention le programme suivant n'est pas définitif et est susceptible d'être modifié en fonction des options choisies par les participants.

## Vendredi 27 décembre

Arrivée des participants  
Installation dans les chambres  
Pot d'accueil et présentation de la semaine  
Après dîner : Tournoi

## Mardi 31 décembre

Matinée : Excursion en option  
15 h 00 : Tournoi  
Apéritif et dîner du réveillon

## Samedi 28 décembre

10 h 00 : Conférence  
16 h 30 : Tournoi  
Après dîner : Entraînement

## Mercredi 1er janvier

11 h 00 : Conférence  
16 h 00 : Tournoi  
Après dîner : Entraînement

## Dimanche 29 décembre

Matinée : Excursion en Option  
14 h 00 : Conférence  
17 h 00 : Tournoi  
Soirée libre

## Jeudi 2 janvier

11 h 00 : Conférence  
16 h 00 : Tournoi  
Apéritif et remise des prix du master

## Lundi 30 décembre

10 h 00 : Conférence  
16 h 30 : Tournoi  
Après dîner : Entraînement

## Vendredi 3 janvier

Départ des participants

## Horaires d'avion

**Vols réguliers sur la compagnie Transavia**

**Départ de Paris/Orly**

Le 27 décembre à 10h30 arrivée à Monastir à 13h10

Le 3 janvier à 14h50 arrivée à Orly à 17h40

**Départ de Lyon (supplément 70€)**

Le 27 décembre à 06h10 arrivée à Monastir à 08h15

Le 3 janvier à 08h55 arrivée à Lyon à 11h10

**Départ de Nantes**

Le 27 décembre à 06h40 arrivée à Monastir à 09h15

Le 3 janvier à 09h55 arrivée à Nantes à 12h45

# Infos Pratiques

## Excursions en option, à réserver avant le départ

**Dimanche 29 décembre** : Excursion « El Jem » : Visite du colisée Romain d'El Jem et le musée. (38 €) 1/2 journée.

Vous allez être surpris : cet **amphithéâtre** apparaît au détour d'une rue d'El Jem, il est pourtant immense mais les bâtiments le cachent un peu. En revanche, à l'intérieur, on a de bonnes vues sur le monument lui-même ou sur la petite ville d'El Jem. Bien conservé, on voit les différents niveaux en imaginant le spectacle.

N'oubliez pas d'aller voir les salles souterraines !

**Le musée d'El Jem.** Créé en 1970 et agrandi en 2002, le musée d'El Jem réunit deux corps organisés autour de deux patios donnant sur des salles d'exposition désignées du nom des pavements de mosaïque qu'elles abritent.

Il a été aménagé à l'emplacement d'une villa romaine dont il restitue l'organisation spatiale. C'est un bâtiment qui présente un plan type de maison méditerranéenne avec une cour centrale et une disposition des pièces autour d'un péristyle. Là, sont exposés de nombreux objets (sculptures, tableaux en mosaïque, céramiques...).

**Mardi 31 décembre** : **Sousse, Medina et Monastir** (38 €) 1/2 journée.

Visite de Monastir, du mausolée de Bourguiba, de la médina de Sousse puis du musée national et des souks.



## Le Golf Academy de Madhia

Golf 9 trous près de l'hôtel

GOLF ACADEMY de MAHDIA Adjacent à l'hôtel et le Nour Palace .

Le Club House dispose d'une terrasse ensoleillée avec vue magnifique sur la mer.

## Le Spa de l'hôtel

Découvrez le **spa** de l'hôtel, un espace conçu pour la relaxation, et profitez de tous les bienfaits offerts par la **thalassothérapie** pour vous détendre dans le **circuit de jets et de chutes d'eau**, le hammam ou la **piscine d'hydromassage**. Nous vous avons sélectionné la cure « remise en forme ». Si vous souhaitez quelque chose de plus personnalisé, vous pouvez opter pour l'un des soins du corps ou vous rendre au salon de beauté.

N'hésitez pas nous en parler avant le départ !



### Cure découverte Thalasso (2 jours) 130 €

- 1 gommage traditionnel au hammam
- 2 enveloppements aux algues
- 1 bain hydromassant reminéralisant
- 1 massage relaxant (25min)
- 1 réflexologie plantaire (25min)

### Cure bien être (3 jours) 200 €

- 1 gommage traditionnel au hammam
- 3 enveloppements aux algues
- 2 soins d'hydrothérapie
- 2 massages relaxants (25min)
- 1 réflexologie plantaire (25min)

# Tarifs

## NOS TARIFS PAR PERSONNE EN ALL INCLUSIVE VUE MER/PISCINE

Séjour en chambre double du 27 décembre au 3 janvier	<b>1395 €</b>
Séjour en chambre individuelle du 27 décembre au 3 janvier	<b>1645 €</b>
Séjour en Junior suite base double du 27 décembre au 3 janvier	<b>1575 €</b>
Séjour en Junior suite individuelle du 27 décembre au 3 janvier	<b>1975 €</b>
Taxes aéroport ; surcharge carburant (à ce jour)	<b>145 €</b>
Supplément départ de Lyon	<b>70 €</b>
Remise hors aérien et hors transfert	<b>-180 €</b>
Semaine supplémentaire (sans bridge) en chambre double *	<b>525 €</b>
Semaine supplémentaire (sans bridge) en chambre individuelle *	<b>735 €</b>
Cure de thalasso « découverte » / 2 jours	<b>130 €</b>
Cure de thalasso « bien-être » / 3 jours	<b>200 €</b>
Excursion « El Jem » 1/2 journée.	<b>38 €</b>
Excursion « Sousse Medina & Monastir » 1/2 journée.	<b>38 €</b>

\* **tarif sous réserve du montant du billet du vol retour au jour de la réservation.**

### Nos prix comprennent :

Les vols au départ de Paris, Nantes.  
Transfert aéroport/hôtel/aéroport.  
Le séjour en all inclusive dans la catégorie de chambre choisie (vue mer).  
Toutes les animations bridge. (conférences, tournois, entraînements)  
Le dîner de remise des prix et le dîner du réveillon. (avec animation)  
La taxe de séjour.

### Nos prix ne comprennent pas :

L'assurance annulation (si vous avez une carte Gold ou Visa Premier, nous vous conseillons de payer votre séjour avec cette carte).  
Vos dépenses personnelles.  
Votre transport jusqu'à l'aéroport.  
Les taxes aéroport (145 € à ce jour).  
Les cures et soins de thalassothérapie.  
Les excursions proposées au départ de l'hôtel.  
Le supplément aérien départ de Lyon.  
La (ou les) nuit(s) supplémentaire(s).

### Renseignements - Réservations

Bridge Plus Voyages - 49100 Angers

Tel : 02 41 37 04 74 - Email : [cyrille@brideplus.com](mailto:cyrille@brideplus.com) - Site : [www.brideplus.com](http://www.brideplus.com)



# Bulletin d'inscription Réveillon Madhia

(1) Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

(2) Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

(1) N° FFB : \_\_\_\_\_ Classement : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

(2) N° FFB : \_\_\_\_\_ Classement : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

**Nom, dates et options du séjour choisi : (selon brochure)**

Nous partons en chambre double

je pars en chambre individuelle

**Suppléments désirés :**

Je (nous) désire prendre l'assurance annulation

je (nous) suis déjà assuré je ne prend pas l'assurance proposée / je refuse l'assurance proposée

**Conditions d'annulation** (par personne, en fonction du montant global du séjour) :

130 € plus de 60 Jours avant le départ (non remboursable)

25 % de 59 à 45 jours avant le départ

50 % de 44 à 20 jours avant le départ

100 % moins de 19 jours avant le départ

100 % pour non présentation au départ

Acompte 40 % du montant de votre séjour + assurance annulation : \_\_\_\_\_

Je règle mon acompte par Chèque / par Carte bancaire\* (sauf American Express et Diner's Club)

N° \_\_\_\_\_ Exp. Fin : \_\_\_ / \_\_\_

**3 derniers chiffres du cryptogramme visuel situé au dos de la carte** \_\_\_\_

\* J'autorise Bridge Plus Voyages à prélever ce jour le montant de mon acompte. Le solde de mon séjour sera prélevé 1 mois avant le départ sur ma carte bancaire.

Date et Signature

Personne à joindre en cas d'urgence (nom et téléphone) : \_\_\_\_\_

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes au verso et des conditions d'annulation.

J'autorise  Je n'autorise pas Bridge Plus à utiliser mes données (mail, adresse postale) à des fins publicitaires d'email ou de promotion « papier ». Bridge Plus s'engage à ne pas commercialiser mes coordonnées.

**Bridge Plus Voyages**

135 rue de la Chalouère - 49100 Angers

tel : 02.41.37.04.74 Licence : IM 049 12 0005 - Siret 411 416 035 000 37

Email : [cyrille@bridgeplus.com](mailto:cyrille@bridgeplus.com) - Site : [bridgeplus.com](http://bridgeplus.com)

Conformément à l'article R.211-14 du Code du tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par les agents de voyages à leur clientèle doivent comporter en extenso les conditions générales suivantes issues des articles R211-5 à R211-13 du Code du Tourisme.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L211-4 et L211-15 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dans le texte et toutes les versions, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de voyages à forfait en transit par l'air de un à six continents.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'opération, le contrat, l'information préalable ainsi que l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au verso du présent document, les conditions générales applicables à tout voyage individuel sont les suivantes, à savoir, la proposition de l'organisateur, ainsi que les conditions de l'acceptation, ainsi que les conditions de l'acceptation.

En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, sans la signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera signé, sans la signature dans un délai de 24 heures à compter de sa réception.

En cas de conclusion de contrat, le client ainsi que les personnes sont préalablement tenues d'acquiescer les faits qui, en résultant, lorsque ces faits entraînent les montants indiqués dans le contrat de vente et dans les annexes dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Bridge Plus Département Voyages n soumet après de la compagnie HICCOX, 19 rue Louis le Grand 75002 Paris sa Responsabilité Civile Professionnelle.

La Garantie financière est assurée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutual de l'Anjou et du Maine, 40 rue Primatius, 72000 LE MANS.

Serait du Code du Tourisme.

Article R211-5 : Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-4, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours doivent être à la remise de documents applicables qui répondent, aux règles définies par le présent article.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage ainsi que le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour la compagnie à laquelle les titres sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont définies par le présent article.

Article R211-6 : Préalablement à la conclusion du contrat et en la base d'un support écrit, portant sur un support, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments contractuels des prestations fournies à l'occasion de voyage ou de séjour (en ce qui :

1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son gérant et de son statut ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;  
2) La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;  
3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;  
4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique ou vers des régions touristiques ou des zones de pays d'accueil ;  
5) La nature de repas fournis ;  
6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;  
7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total de voyage ou du séjour ;  
8) Les prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de tous révisions, éventuelle de cette facturation au verso des dispositions de l'article R211-10 ci-après ;  
9) L'indication, s'il y a lieu, des réductions ou autres différences de casuels services telles que ceux d'embarquement, de débarquement, d'accompagnement dans les ports et aéroports, heures de séjour pendant elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout cas de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 300, 100 du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;  
11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;  
12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour lésion ou pour non-exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et agréée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et à la prestation de services concernés ;  
13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réclamation du voyage ou du séjour est fixée à un montant minimal de participation, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ci-dessus ;

14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;  
15) Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ci-dessous ;

16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation soustrait par l'acheteur (nombre de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18) La date limite d'information du vendeur en cas de cessation du contrat par l'acheteur ;

19) L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant le date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, le nom, l'adresse et le numéro de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'obtenir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de minimum 14 jours, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'office ou le responsable sur place de son séjour ;

20) La clause de réclamation et de remboursement ainsi que les autres termes relatifs à l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R. 211-4.

Article R211-9 : L'acheteur peut céder son contrat à un consommateur qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, mais que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au consommateur, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage.

Lorsqu'il s'agit d'un annulation, ce délai est porté à quinze jours. Cette condition n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tout à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le moment des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, le part de prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises reseau comme référence lors de l'actualisation du prix, figurant au contrat.

Article R211-11 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il ne peut pas obtenir l'information préalable au 14° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement causés, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;

N° d'immatriculation : RM04912002 C. HILS QUÉBEC  
5, rue de la Pionnière  
48124 ST-BARTHELEMY CANJOU  
Tél. 02 41 37 04 74 - Fax 02 41 37 01 45

BRIDGE +